

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Ville de Maurepas

REVISION

ENQUETE PUBLIQUE

Annonces legales

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

Enquête publique

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

COMMUNE DE MAUREPAS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAUREPAS ET À LA PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DU DONJON

Par arrêté en date du 1er Mars 2019, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maurepas et sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA) du donjon pour une durée de 37 jours consécutifs, du lundi 1er avril 2019 08h30 au mardi 07 mai 2019 17h30.

Les grands objectifs de la révision du PLU de Maurepas sont de tendre :

1) Vers une excellence environnementale dans un cadre préservé

Il s'agit de favoriser et de renforcer les grandes qualités historiques, géographiques, paysagères, naturelles, patrimoniales, architecturales et environnementales de la commune, pour en faire le socle du projet communal et garantir la pérennité de la qualité de vie Maurepasienne.

2) Vers une haute qualité de vie et de service pour les Maurepasiens

Cet axe vise à permettre à toutes les populations de répondre à leurs besoins sur le territoire de Maurepas, dans toutes les dimensions de la vie quotidienne, notamment sur les questions de logement, d'équipements, des espaces publics, des déplacements et de la citoyenneté.

3) Vers une attractivité renforcée

Cet axe vise à renforcer les qualités du territoire de Maurepas et d'inscrire la commune dans le XXIème siècle, pour en faire une ville numérique et intelligente, une ville durable, une ville compacte et de proximité et une ville dynamique et innovante.

Le périmètre de protection du donjon, monument historique inscrit par arrêté du 19 juillet 1928, a fait l'objet d'une proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) formulé par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines par courrier en date du 22 juillet 2016 ; cette proposition de modification de ce périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres a pour vocation la préservation raisonnée des abords des monuments historiques en tendant à focaliser l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) sur les territoires jugés les plus sensibles au regard du Donjon en excluant les zones dont l'évolution prévisible ne présente pas un caractère menaçant pour l'intégrité du monument historique.

Au terme de l'enquête publique, la révision du PLU de la commune de Maurepas sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Le préfet demandera à Saint-Quentin-en-Yvelines, un accord sur le projet de périmètre délimité des abords, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.

Monsieur Patrick STANTON, Ingénieur (retraité), a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour cette enquête publique, par décision n° E19000003/78, en date du 17/01/2019, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles

Le dossier du projet de révision du PLU de la commune de Maurepas, la proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) du donjon et les pièces qui les accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant de 37 jours consécutifs, du lundi 1er avril 2019 au mardi 07 mai 2019 - à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson

de la Coudre, 78192 Trappes, aux jours habituels d'ouverture au public de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

- en Mairie de Maurepas, 2 Place d'Auxois, 78310 Maurepas, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates sur un poste informatique situé en mairie de Maurepas accessible aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessible de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

L'arrêté de Monsieur le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération, en date du 1er Mars 2019 portant ouverture de l'enquête publique, consultable à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, est intégré au dossier d'enquête publique mis à disposition du public.

Le dossier d'enquête publique sera disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations sur un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur destiné à cet effet.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du lundi 1er avril 2019 inclus au mardi 07 mai 2019 inclus

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RDEPOT=EPI9095>

Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RLIRE=EPI9095>

Ces observations seront imprimées sur papier et seront consultables sous cette forme à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, en mairie de Maurepas.

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations peuvent également être envoyées à l'adresse courriel suivante : revplu.maurepas@syfy.fr

Ces observations seront consultables à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique et en mairie de Maurepas. A cette fin, les courriels ainsi transmis seront imprimés sur papier.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra en Mairie de Maurepas :

- Lundi 1er avril de 14h00 à 17h00
- Samedi 13 avril de 9h00 à 12h30
- Samedi 20 avril de 9h00 à 12h30
- Mercredi 24 avril de 9h00 à 12h30
- Mardi 7 mai de 14h à 17h00

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la Mairie de Maurepas dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la Ville de Maurepas, dans chacun des lieux d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur le site concerné par la présente révision du PLU ou à proximité immédiate de celui-ci, visible depuis la voie publique. L'avis d'enquête sera également publié sur les sites internet de la commune de Maurepas et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines aux adresses suivantes : www.maurepas.fr et www.saint-quentin-en-yvelines.fr.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion dans la presse et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la Communauté

d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, BP 10118, 78192 Trappes CEDEX.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Maurepas et au siège Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Direction de l'Urbanisme et de la Prospective) ainsi que sur les sites internet de la commune de Maurepas et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines aux adresses suivantes : www.maurepas.fr et www.saint-quentin-en-yvelines.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, BP 10118, 78192 Trappes CEDEX.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Coudre - BP 10118 - 78192 Trappes CEDEX, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maurepas, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de Mme Caroline Zoubiri (tél : 01/39/44/81/47 - caroline.zoubiri@syfy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Coudre - 78192 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64).

CONTACT :
DE 8H30 A 18H00
TÉL : 01 87 39 84 00

PRÉFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS

Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

COMMUNE DE GUERVILLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE préalable à la réalisation du prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, projet EOLE, de la gare Haussmann-Saint-Lazare (75) à Mantes-la-Jolie (78)

Il sera procédé à une enquête parcellaire complémentaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 15 jours, du 22 mars au 5 avril 2019 inclus

Commissaires enquêteurs : Monsieur Alain RISPAL, Cadre supérieur dans le transport de voyageurs à la retraite

Lieu de l'enquête : Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la mairie de Guerville aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur les biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Guerville aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Guerville, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront dans les locaux de la mairie, le vendredi 29 mars 2019 de 9 h à 12 h.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie et à la mairie de Guerville, aux heures normales d'ouverture des bureaux au public.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 08/02/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

TSD

Forme : SCI
Capital : 1000 EUROS
Siège Social : 8 RUE DE GUYENNE, 78200 MAGNANVILLE
Durée : 99 ANS
Objet social : LOCATION IMMOBILIÈRE
Gérant : M DUVAL Thierry, Gérant, demeurant au 8 rue de Guyenne 78200 MAGANVILLE
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

PUBLIEZ VOS ANNONCES
LEGALES DANS LE PARISIEN
DU LUNDI AU SAMEDI

Par acte SSP en date du 10 Mars 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SMART WEB CONSULTING

Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Siège Social : 24 RUE SAINT LEGER, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Durée : 99 ans
Objet social : La prestation de services en ingénierie informatique et le développement de logiciels.

Président : M. OULEMKDM Mustapha, demeurant 24, Rue Saint Léger 78100 Saint germain en laye.
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 12/03/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

PEINTURE AUTO PRESTIGE

Siège : PAP
Forme : SASU
Capital : 25000 €
Siège Social : 176-178 RUE LEON JOUHAUX, 78500 SARTROUVILLE
Durée : 99 ANS
Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger : L'activité d'achat et de vente de peintures pour l'automobile, de fournitures et de pièces détachées pour l'automobile, les motos et les poids lourds et l'import, l'export se rapportant aux activités décrites précédemment. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus, - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités, - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : Mr LAROCHE Jean François 108 rue Maurice GRANDCOING 93430 VILLETANEUSE
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 27 décembre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

THE HEART OF BUILDING

Forme : SARL
Capital : 200 Euros
Siège Social : 2 bis, Avenue des Ormeaux, 78180 MONTIGNY le Bretonneux
Durée : 99 ans
Objet social : Gestion de participations - Holding
Gérant : M. Nicolas LEGEAY, demeurant 14, Grande Rue 78540 NEAUPHLE le Château
Immatriculation au RCS de VERSAILLES

Par acte SSP en date du 27 décembre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SARL VEBAT

au 75 Boulevard Jean Mermoz 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
RCS BOBIGNY,
capital 2 000.00.EUROS
RCS 845 318 450

Divers société

SARL VEBAT

au 75 Boulevard Jean Mermoz 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
RCS BOBIGNY,
capital 2 000.00.EUROS
RCS 845 318 450

L'AGE du 22 février 2019 a nommé en qualité de présidente Mme KIRANSAL Yeter demeurant au 2 rue de Lamartine 93240 STAINS, en remplacement de M. EVSEN Ahmet Jean Paul démissionnaire à compter du 22 février 2019. La société prend pour forme juridique Société par actions simplifiées (SAS) à compter du 22 février 2019. Les modifications seront faites au RCS de BOBIGNY.

MLPNL

SCI au capital de 1000 euros
Siège social : 13 rue Saint Honoré 78000 Versailles
RCS N : 840037725 de VERSAILLES

L'AGE du 28/02/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/02/2019, a été nommé liquidateur M.YAGO Youssouf demeurant 1 Allée des Missionnaires - 78330 Fontenay-le-Fleury. Le siège de liquidation a été fixé au 13, rue Saint Honoré 78000 Versailles
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

MLPNL

SCI au capital de 1000 euros
Siège social : 1, Allée des Toits de BUC 78530 BUC
RCS N : 840037725 de VERSAILLES

Suivant la délibération de l'AGE en date du 28/02/2019:
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 28/02/2019.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

MANACORP

SAS au capital de 100 €
Siège social : 1, Allée des Toits de BUC 78530 BUC
RCS N : 790394852 de VERSAILLES

L'AGE du 27/06/2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27/06/2018, a été nommé liquidateur M. RENOUT Philippe, 1, Allée des Toits de BUC 78530 BUC.
Le siège de liquidation a été fixé au 1, Allée des Toits de BUC 78530 BUC
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

WELL STREET PIZZA

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 102, Grande Rue 78480 VERNEUIL SUR SEINE
RCS N : 833877533 de VERSAILLES

L'AGE du 01 mars 2019 a décidé de nommer gérant M. CHERIFI Ahamed, demeurant 115, Rue des Cerisiers, 78670 VILLENES SUR SEINE à compter du 01 mars 2019, en remplacement de M. BOUCHATATEN Badre et M. ANJAF Rabie démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

IXCAMPUS

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 52 avenue de l'Europe Marly le Roi (78160)
812 879 229 RCS VERSAILLES

Le 30 juin 2018, les associés ont élargi l'objet social de la société à la gestion administrative et comptable dans le cadre de la Restauration Inter Entreprise (RIE) ; ceci sans que cela vienne modifier l'activité principale de la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

ALTONC

0 au capital de 5000 euros
Siège social : 29 Rue de Belle Ile 78310
RCS N : 791 653 629 de VERSAILLES

Suivant la délibération de l'AGE en date du 31 décembre 2018:

Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2018.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

SASU WOOD PIZZA

18 Quai des Martyrs de la Resistance 78700 CONFLANS SAINT HONORINE
SASU au capital de 1.000,00 €
830356747 RCS VERSAILLES

L'AGE décide de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement au 18 QUAI DES MARTYRS DE LA RESISTANCE, 78700 CONFLANS SAINT HONORINE. A compter du 5 Mars 2019, il sera situé au 94 RUE DES CHAMPS DU FOUR, 78700 CONFLANS SAINT HONORINE.

L'AGE décide de changer la dénomination sociale de la société qui est « WOOD PIZZA ». A compter du 5 Mars 2019, la nouvelle dénomination sociale sera « TREAT PIZZA ».

Le reste sans changement
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES

Retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse depuis le 1er janvier 2010

>Plus de 3 millions d'annonces<

Actulegales.fr
La référence des annonces légales d'entreprises

Infotegale